

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 33
- vote pour : 29
- abstentions : 4

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

L'an deux mille vingt et un et le 14 avril à 19 heures 05, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 avril 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

**Etai<sup>ent</sup> présents** : M. PERE, M. NAVARRO, M. BAUMLIN, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, M. ESPIAU.

05.62.89.22.89

**Etai<sup>ent</sup> absents excusés ayant donné procuration** : MME BEC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. COMBE (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME JARRIGE (POUVOIR A M. GARDE), M. CANCEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT).

M. DOMENEGUETTY est élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2021/39

#### **Objet : Subvention en faveur de l'association « les jardins des violettes Unionais »**

Dans le cadre du projet de mise à disposition de jardins partagés, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il finira de signer une convention avec l'association "Jardins des Violettes Unionais". Elle fixe les modalités d'occupation des espaces dévolus à l'activité, situés au quartier de la Violette 1 en bordure de l'Hers (références cadastrales AD676).

L'association cosignataire est constituée de citoyens Unionais qui pourront ainsi profiter d'espaces cultivables, tout en créant des liens sociaux et intergénérationnels. L'association constituée devra adopter un règlement intérieur visant à instaurer le fonctionnement des jardins.

Le bureau de cette nouvelle association a adressé à Monsieur le Maire une demande de subvention. Cette ressource financière permettra aux "Jardins des Violettes Unionais" de pourvoir aux besoins en matière d'équipements nécessaires pour débiter l'activité dès les printemps 2021.

A cette fin, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention à l'association des Jardins des Violettes Unionais d'un montant de 3 000 €.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions,

- D'attribuer une subvention à l'association des Jardins des Violettes Unionais d'un montant de 3 000 €.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
**Marc PÉRÉ**  
Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint au Maire  
David ROFÉ



- Transmis le 20 AVR. 2021  
- Affiché le 20 AVR. 2021